

5^{ème} partie : AJUSTEMENT DE PERIMETRE

Les propositions suivantes concernent des sites localisés à proximité de la ZPS et utilisés par les espèces d'intérêt communautaire au cours de leur cycle biologique.

Pour préserver ces espèces d'intérêt communautaire, il est important que ces sites conservent leurs qualités d'accueil pour l'avifaune.

L'intégration de ces sites dans le périmètre de la ZPS permettrait d'y contribuer et d'assurer une certaine cohérence avec les sites Natura 2000 de la vallée de la Loire des départements voisins (Loir-et-Cher et Maine-et-Loire).

A - LE PLAN D'EAU DES TENIÈRES

La **Mouette mélanocéphale** (*Larus melanocephalus*) est un oiseau rare en France avec environ 3 300 couples en 2006.

La Loire tourangelle accueille régulièrement 10 % de la population nationale, soit 250 à 300 couples (données 2006). La principale colonie de reproduction est située sur l'île Saint-Bris à Montlouis-sur-Loire.

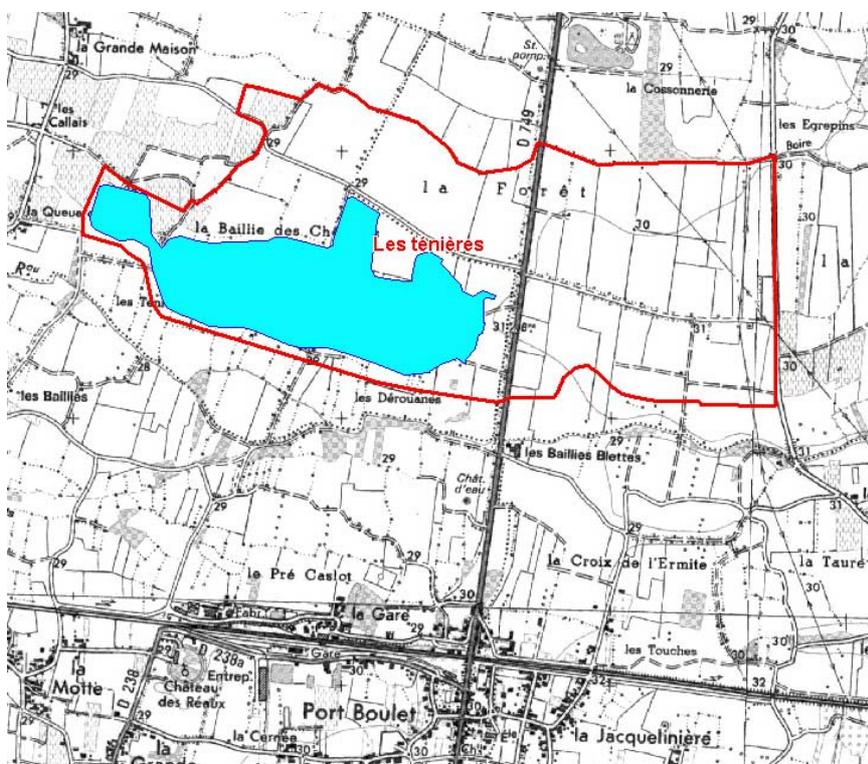
La reproduction de la Mouette mélanocéphale a lieu également sur le plan d'eau des Ténrières depuis les années 2000. En 2001, près de 200 couples ont niché sur ce site, les crues ayant totalement submergé la colonie de l'île Saint-Bris.

Ainsi, lorsque les conditions sont défavorables sur la Loire (crues de printemps, dérangements), les oiseaux cherchent des sites de remplacement, ce qui explique les variations d'effectifs constatées sur les Ténières.

La baisse sensible des effectifs nicheurs sur le site des Ténières depuis 2 ans est à mettre en relation avec l'absence d'entretien de l'îlot qui accueille la colonie de Laridés.

Le plan d'eau des Ténières est situé à 2 km au nord de la Loire, sur la commune de Saint-Nicolas-de-Bourgueil, en bordure de l'autoroute Angers-Tours (A85). Sa superficie est de 50 ha (carte 1). Il s'agit d'une ancienne zone d'extraction de granulats.

Ce site présente plusieurs avantages pour les oiseaux et en particulier pour les Mouettes mélanocéphales:



- Carte 1 : Plan d'eau des Ténières et milieux annexes fréquentés par l'avifaune, proposés à l'ajout dans le périmètre ZPS

- eaux transparentes et le périmètre de la ZPS grande surface du plan d'eau permettant aux oiseaux de se nourrir,
- présence d'îlots protégeant les nids des prédateurs,

- une certaine tranquillité de ces îlots car situés à proximité de l'autoroute ; secteur ou personne ne va habituellement (les oiseaux ne semblent pas gênés par le trafic routier tout proche).

Un projet d'aménagement est aujourd'hui en cours d'élaboration. La Communauté de Communes du Pays de Bourgueil est intéressée par ce site pour y développer un certain nombre d'activités. Elle souhaite ainsi pouvoir concilier sur ce site des activités de pêche amateur, de pêche professionnelle (capture de l'écrevisse américaine), de pratique sportive (planche à voile), de tourisme vert (aires de pique-nique, sentiers autour du plan d'eau) et de découverte du milieu naturel (sentier d'interprétation, observatoire).

Ce plan d'eau d'un seul tenant est aujourd'hui totalement dépourvu de végétation, les oiseaux ne bénéficient donc d'aucune zone de refuge.

La fréquentation humaine est aujourd'hui très faible et a donc peu d'impacts négatifs sur les oiseaux.

A noter tout de même aujourd'hui une source de dérangement importante liée à la présence de planches à voile sur le plan d'eau, malgré les panneaux d'interdiction.

Une présence, même ponctuelle, de visiteurs tout autour du plan d'eau, comme cela est actuellement proposé par la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil, semble peu conciliable avec la vocation ornithologique de ce site.

Un certain nombre des espèces retenues comme significatives pour la ZPS utilise également le site des Ténrières en migration et/ou en hivernage. Ces espèces qui suivent l'axe ligérien trouvent sur ce site des conditions favorables le temps d'une halte migratoire, ou pour y passer tout ou partie de la période hivernale.

Français	Scientifique	Effectifs sur le site (individus)
Hivernants		
Aigrette garzette	<i>Egretta alba</i>	1 - 10
Chevalier guigette	<i>Actitis hypoleucos</i>	1 - 5
Grande Aigrette	<i>Casmerodius albus</i>	1 - 5
Mouette rieuse	<i>Larus ridibundus</i>	2000
Migrateurs		
Balbuzard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	<10
Combattant varié	<i>Philomachus pugnax</i>	>10
Guifette moustac	<i>Chlidonias hybrida</i>	P
Guifette noire	<i>Chlidonias niger</i>	P
Sterne naine	<i>Sterna albifrons</i>	P
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	P

Tableau 21 : Espèces significatives présentes en hivernage et pendant la migration sur le site des Ténières

Effectifs : effectif exact ; ou bien sous forme d'une fourchette (mini – maxi) ; ou bien sous forme d'une valeur pondérée par les signes « > » ou « < » ; en l'absence de données « P » indique que la population est seulement présente – Les effectifs sont exprimés en nombre d'individus pour les hivernants et les migrants.

D'autres espèces de l'Annexe 1 ou déterminante en région Centre, sont régulièrement observées en hiver sur le plan d'eau des Ténières. C'est le cas du Fuligule milouin dont les effectifs varient entre 500 et 1000 individus.

Les zones bocagères situées en périphérie du plan d'eau et où sont présentes encore quelques prairies, accueillent au printemps une petite population de Pie-grièche écorcheur.

En hiver, le bocage situé à la périphérie du plan d'eau accueille plusieurs milliers de Vanneaux huppés et plusieurs centaines de Pluviers dorés.

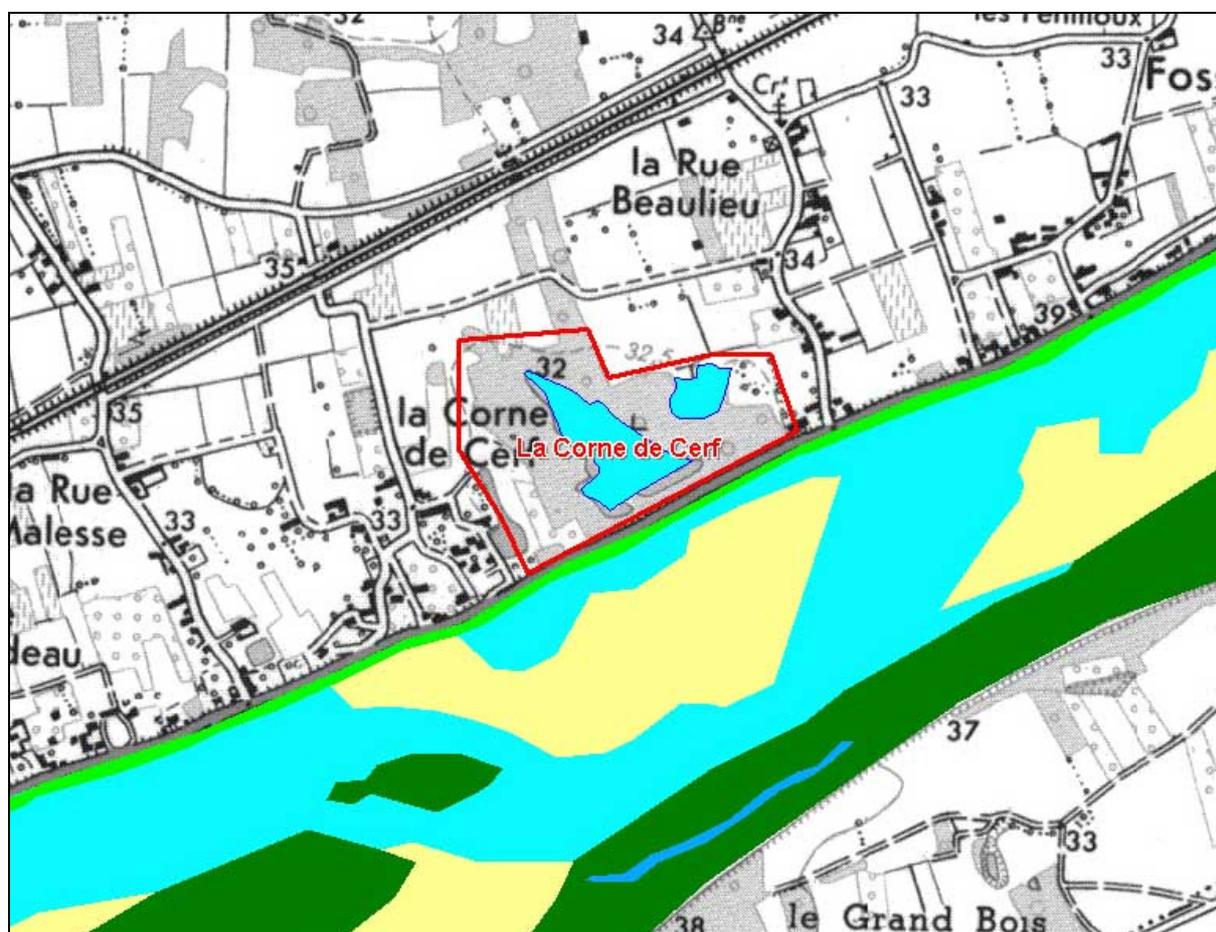
Pour toutes ces raisons, il est proposé d'intégrer le plan d'eau des Ténieres (50 ha) ainsi que les zones bocagères limitrophes (150 ha) dans le périmètre de la ZPS.

B - RIPISYLVES FAVORABLES AU BIHOREAU GRIS

Les effectifs du **Bihoreau gris** (*Nycticorax nycticorax*) sont faibles en France (environ 5000 couples). Les populations restent stables le long de la Loire mais sont fragiles du fait de leur faible effectif (20 à 30 couples sur la Loire en Indre-et-Loire).

Les sites d'alimentation régulièrement fréquentés par cette espèce doivent faire l'objet d'une attention particulière. Leur intégration au sein de la ZPS afin d'en assurer la préservation, contribuera au maintien voire à l'extension de la population actuelle.

C'est le cas de deux petits étangs boisés situés sur la commune de la Chapelle-sur-Loire au lieu-dit "La Corne de Cerf" d'une superficie de 15 ha (voir carte 2). Ce site est situé en dehors du lit endigué.



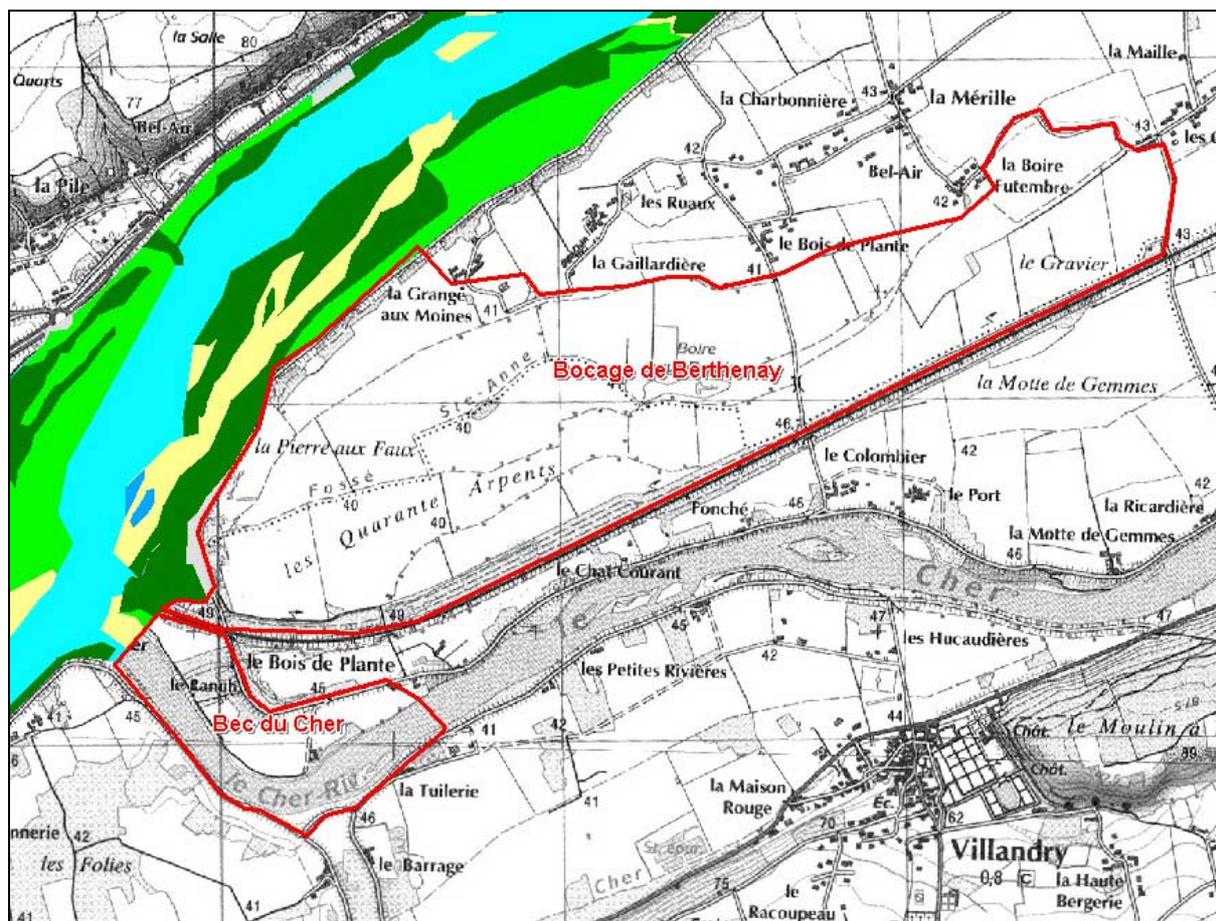
- Carte 2 : Etangs boisés « La Corne de cerf », proposés à l'ajout dans le périmètre de la ZPS.

Le **Bihoreau gris** hiverne en tout petit nombre en Touraine. Le site du « Bec du Cher » (30 ha), accueille régulièrement quelques individus. Ce site est situé sur la commune de Villandry (voir carte 3). Il comprend la partie terminale du Cher sur une longueur d'un kilomètre environ ainsi que quelques prairies et un boisement, le « Bois de Plante », situées en rive droite. Ce site est situé à l'intérieur du lit endigué.

D'autres espèces remarquables fréquentent également ce secteur en hiver : le Hibou des marais (espèce Vulnérable) et le Faucon pèlerin (espèce rare) y sont régulièrement observés. Au printemps, ce secteur est également fréquenté par la Cigogne noire. Le Faucon hobereau y est nicheur (« Bois de Plante »).

En été, les faibles niveaux du Cher laissent apparaître une succession de radiers très favorables aux Ardéidés tels que la Grande Aigrette et l'Aigrette garzette.

Le secteur du « Bec du Cher » favorable à quelques-unes des espèces les plus remarquables du milieu ligérien, mérite d'être intégré à la ZPS.



- Carte 3 : Sites du « Bec du Cher », et du « Bocage de Berthenay », proposés à l'ajout dans le périmètre de la ZPS.

C - PRAIRIES INONDABLES

La **Cigogne noire** est très rare en France (< 50 couples). Elle est pourtant nicheuse en Indre-et-Loire. C'est un oiseau forestier, qui utilise les prairies humides du bord de Loire pour se nourrir.

Elle est fréquemment observée sur la zone dite du « Bocage de Berthenay » (180 ha) à cheval sur les communes de Berthenay et de Villandry (voir carte 3). Cette zone est constituée de prairies régulièrement inondées par les eaux du Cher et/ou de la Loire.

Situé en dehors du lit endigué, cette zone est inondée vraisemblablement par les eaux d'infiltration provenant de la Loire ou du Cher lorsque ces cours d'eau sont en crue. Lors de la décrue, les eaux restent plus longtemps sur le bocage créant des milieux favorables pour l'alimentation des oiseaux.

De nombreux arbres têtards sont présents dans les haies. L'habitat est favorable à la Chevêche d'Athéna (espèce en déclin) et à la Huppe fasciée (espèce en déclin). Cinq couples de Chevêche d'Athéna ont été dénombrés en 2006 sur le bocage de Berthenay.

Les prairies inondables de ce site correspondent aussi à l'habitat type du Rôle des genêts qui a dû s'y reproduire avant l'effondrement des effectifs constaté ces dernières années, suite notamment aux modifications des pratiques agricoles (mécanisation, abandon des prairies au profit de cultures telles que le maïs).

Il est important également de signaler le stationnement régulier de Cigognes blanches sur cette zone pendant la migration.

Pour garder tout son intérêt, cette zone doit rester en prairie. Une activité d'élevage doit donc être pérennisée sur ce site. L'intégration de cette zone dans la ZPS permettrait de bénéficier des aides nécessaires au maintien de cette activité.

D - SABLIERES DU BORD DE LOIRE

Lorsque les conditions sont défavorables sur la Loire (niveau des eaux trop élevé, turbidité des eaux), les oiseaux se réfugient sur les boires et plans d'eau annexes.

Un certain nombre de ces sites est déconnecté du fleuve car situé en dehors du lit endigué. Ces milieux, alimentés essentiellement par la nappe alluviale, sont beaucoup plus stables et offrent des habitats favorables aux oiseaux tout au long de l'année.

L'endiguement du fleuve, et plus récemment l'extraction de granulats dans le lit mineur de la Loire ont conduit à la réduction de la fonctionnalité des annexes hydrauliques dans le lit majeur de la Loire.

Les sablières en eau, situées à proximité du fleuve jouent le rôle de milieux de substitution. Ainsi, en période de crue, le cortège des oiseaux inféodés aux eaux libres se réfugie sur ces plans d'eau.

En dehors des périodes de crues, certaines espèces fréquentent très régulièrement ces milieux pour s'alimenter. C'est le cas des ardéidés, et notamment de l'Aigrette garzette et de la Grande Aigrette en hiver.

D'autres espèces telles que le Fuligule morillon (espèce déterminante ZNIEFF en région Centre) hivernent également en grand nombre sur ces plans d'eau.

Il existe donc une grande complémentarité entre la Loire et ces plans d'eau : Il est donc fortement souhaitable que ces sablières soient intégrées dans le périmètre de la ZPS.

L'intégration de ces plans d'eau dans le périmètre Natura 2000 permettrait aux propriétaires, s'ils le souhaitent, de bénéficier de mesures spécifiques à la ZPS pour leur aménagement (berges en pente douce, îlots, plantations...) en faveur de l'avifaune.

Commune	Lieudit	Surface (ha)	Site en activité	Lit endigué	Intérêt avifaune (1 à 5)	Commentaires
La Riche, Saint Genouph	La Potéterie	56	Oui	Int	5	Parmi les sablières les plus intéressantes du bord de Loire : ardéidés, canards, limicoles - Exploitation terminée sur la partie ouest.
Vouvray	La Frilrière	42	Non	Ext	4	Situé en dehors du lit endigué - Site d'hivernage le plus important en Touraine pour Fuligule morillon et Grèbe castagneux.
Noizay	L'île Perchette	47	Non		3	Tentative nidification Sterne pierregarin en 2006, ardéidés, castor
Vouvray	Les Grèves	39	Non	Int	2	Exploitation terminée récemment - Grande potentialité.
Amboise, Lussault sur Loire	Presqu'île du Châtelier	40	Oui	Int	2	Présence de Pie grièche écorcheur, ardéidés
Mosnes	La Fosse du lait	25	Oui	Int	2	Ardéidés, canards, limicoles.
Cinq-Mars la Pile,	La Bertellerie	10	Oui	Ext	1	Situé en dehors du lit endigué - Site en pleine activité.

Tableau 22 : Sablières du bord de Loire utilisées comme milieu de substitution par les oiseaux⁷

Ces sablières ont été classées de 1 (faible) à 5 (fort) en fonction de leur intérêt ornithologique actuel. Certaines sont encore en activité alors que d'autres ne sont plus exploitées depuis plusieurs années. L'attrait de ces milieux pour les oiseaux a donc toute chance d'évoluer lorsque l'exploitation des sites encore en activité s'achèvera.

E - HABITATS BIOLOGIQUES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Lieudit	Commune	Surface (ha)	Lit endigué	Type de milieux
Bec de Cisse	Vouvray	7	Int	Forêt alluviale
Ile Buda	Saint Etienne de Chigny	28	Int	Lande, friche, culture, bocage, forêt alluviale, mares
La Grande Ile - Bec de l'Indre	La Chapelle sur Loire, Avoine	10	Int	Forêt alluviale, Bocage, observation du Blongios nain (espece "en danger")
Port Boulet - Bocage dans le lit endigué	Chouzé sur Loire, La Chapelle sur Loire	60	Int	Bocage, prairie, culture
L'île Bourdon - La Boire du Chêne	Chouzé sur Loire	252	Int	Forêt alluviale, bocage, prairie, culture, favorable à la Chevêche
La Fouquerie	Berthenay	4	Int, Ext	Forêt alluviale (héronnière)

Tableau 23 : Autres extensions de type forêts alluviales, bocage et prairies

Les secteurs listés dans le tableau sont tous situés dans le lit endigué de la Loire (sauf au lieu-dit la Fouquerie, dont une partie est située à l'extérieur du lit endiguée).

Ce sont des milieux ligériens caractéristiques (forêt alluviale, bocage, prairie) favorable pour l'avifaune. Ils sont fréquentés notamment par la Bondrée apivore, le Pic noir, et le Faucon hobereau.

⁷ Cf. Atlas cartographique : Ajustements du périmètre de la ZPS – Cartes 3.1 à 3.8

Ces secteurs ont été proposés pour être intégrés au périmètre du SIC « La Loire de Candès-Saint-Martin à Mosnes » dans le cadre du Docob « Habitats » établi en 2005 (non encore validés par les communes concernées).

Il est souhaitable que ces habitats soient intégrés dans le périmètre de la ZPS

F – PROCESSUS DE CONSULTATION

Ces propositions ont fait l'objet d'un groupe de travail qui s'est réuni le 9 juin 2008. Y été invités les carriers, les communes ainsi que les communautés de communes (21 membres invités) inclus dans les propositions d'extensions. Etaient présents 6 personnes dont 2 exploitants de carrières.

Suite aux arguments de chacun, en particulier concernant les cessations d'activités d'exploitation des matériaux et les projets de reprises par les collectivités territoriales avoisinantes, des ajustements ont été réalisés et présentés en COPIL du 8 juillet. Ces propositions d'extensions ont été alors validées à l'unanimité.